



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.198/1996/1
15 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DE L'INFORMATION
Dix-huitième session
6-17 mai 1996

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET PROGRAMME DE TRAVAIL

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
5. Déclaration du Président.
6. Déclaration du Sous-Secrétaire général.
7. Débat général et examen des questions de fond.
8. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

Annotations

6 mai 1996

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte par le Président du Comité de l'information.

2. Élection des membres du bureau

Au début de la dix-huitième session, le Comité élira un vice-président et un rapporteur qui occuperont les postes laissés vacants par les membres élus du bureau représentant respectivement le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Afrique. Le vice-président et le rapporteur rempliront leurs fonctions jusqu'à la fin du mandat initial, à savoir 1996.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour provisoire a été établi sur la base de consultations entre les membres du bureau.

4. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse

En vertu de la décision 48/432 de l'Assemblée générale, le 3 mai a été déclaré Journée mondiale de la liberté de la presse. Le Comité de l'information souhaite célébrer cet événement lors de l'ouverture de sa dix-huitième session de fond. Le Président de l'Assemblée générale a été invité à prendre la parole devant le Comité. Le Sous-Secrétaire général à l'information et le Président du Comité de l'information feront également des déclarations.

5. Déclaration du Président

Le Président s'adressera au Comité à sa séance d'ouverture.

6. Déclaration du Sous-Secrétaire général

À la séance d'ouverture, le Sous-Secrétaire général à l'information présentera l'état d'avancement des travaux du Département de l'information concernant les points de l'ordre du jour à l'étude.

7-15 mai 1996

7. Débat général et examen des questions de fond¹

- a) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
- b) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;
- c) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

Pour l'examen des points de l'ordre du jour, le Comité disposera notamment des documents suivants :

Rapport du Secrétaire général sur les centres d'information des Nations Unies en 1995 : allocation des ressources par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU (A/AC.198/1996/2);

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des publications du Département de l'information (A/AC.198/1996/3);

Rapport du Secrétaire général sur les observations et suggestions présentées par les États Membres sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication (A/AC.198/1996/4).

16 et 17 mai 1996

8. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

Note

¹ Le libellé des alinéas a), b) et c) s'inspire de la résolution 34/182 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1979.
